

V/Réf : T614/2016
N/Réf. : JMB/BXL-2.905-2.1505/s.599
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Place du Trône, 1 / boulevard du Régent, 1-5 / boulevard du Régent, 6-8.
Projet AXA : modification des façades et toitures
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.
(Dossier traité par : Mme M-L Cartal)

En réponse à votre lettre du 20 janvier, reçue le 23 janvier 2017, sous référence, nous vous communiquons **l'avis** émis par notre Assemblée, en séance du 1^{er} février 2017, concernant le projet susmentionné.

Contexte

L'ancien site Electrabel est composé des trois immeubles dénommés « Trône », « Régent 1 » et « Régent 2 ». Il est actuellement en travaux de transformation pour AXA.

Le bâtiment « Trône » est inscrit à l'Inventaire du patrimoine monumental de Bruxelles.
La façade du bâtiment « Trône » côté place du Trône est située dans la zone de protection du Palais des Académies et de son jardin.

Demande

La CRMS avait précédemment été interrogée sur un projet de lourde transformation avec démolition, reconstruction et surhaussement des trois immeubles et émis un avis fermement défavorable en sa séance du 18 décembre 2013 (AVL/CC/BXL-2.905-2.1505/s.547). Elle avait par ailleurs estimé les interventions sur la toiture du « Trône » profondément dénaturantes pour l'immeuble et pour sa perception à partir de l'espace public et demandé que la toiture conserve son aspect et sa cohérence (y compris les cheminées). Elle s'était également opposée au principe d'unifier les trois immeubles derrière un écran commun et au parti de faire de cette façade une enseigne géante.

La CRMS avait ensuite été interrogée sur l'extension de la structure métallique extérieure en aluminium anodisé de l'immeuble « Régent 1 » vers l'immeuble « Trône » au niveau du sixième étage ainsi que sur l'illumination extérieure (LED) intégrée à la nouvelle structure métallique. Elle avait réitéré son avis défavorable en sa séance du 19 octobre 2016 (JMB/BXL-2.905-2.1505/s.594).

L'actuelle demande concerne plusieurs modifications sur les façades, toitures et intérieurs des trois immeubles :

En façades :

- La façade est enveloppée d'une structure métallique extérieure, afin d'atténuer l'ensoleillement et de porter des coursives pour le nettoyage des façades. Ces coursives seraient abaissées d'un mètre pour s'aligner à la hauteur des linteaux.
- Les baies vitrées de la façade côté rue de la Pépinière seraient légèrement revues.
- Les surfaces et la quantité des grilles de ventilation en façades seraient diminuées.

- Sur la façade du bâtiment « Régent 2 » boulevard du Régent, le mur rideau ne serait plus composé de deux profils différents mais d'un seul profil. Un distributeur de billets serait placé à gauche de l'entrée principale.

- La façade du bâtiment « Régent 1 » du boulevard du Régent serait construite avec une plus grande proportion de pierre et s'accorderait mieux avec le bâtiment « Trône ».

- L'entrée principale serait placée au niveau du trottoir et n'aurait dès lors plus besoin de rampe PMR.

En toitures :

- Le niveau de l'acrotère du bâtiment « Régent 1 » serait rehaussé de 27 cm afin d'assurer l'isolation thermique de l'étage technique.

- Au septième étage du bâtiment « Régent 1 », une partie de l'étage technique serait extérieur.

- Le profil de la casquette du bâtiment « Trône » serait modifié afin de mieux dissimuler des gaines techniques placées en toiture.

A l'intérieur :

- Intégration des dérogations accordées concernant les escaliers et leur sas.

Avis de la CRMS

Hormis qu'elle acte positivement l'abandon de l'extension de la structure métallique extérieur en aluminium du bâtiment « Régent 1 » vers le bâtiment « Trône » ainsi que son illumination, la position générale de la CRMS sur le projet reste inchangée. Les nouvelles modifications au projet n'appellent pas de remarques particulières justifiant une nouvelle position.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - B.D.U. – D.M.S. : Mme S. Valcke
- B.D.U. – D.U. : M. Fr. Timmermans